

Lettre ouverte à Mesdames et Messieurs les Parlementaires, De Guadeloupe et de Martinique.

Depuis quelques temps il y a un emballement médiatique sur la question de l'absence de lien entre la Chlordécone et le cancer de la prostate, propos tenu par Monsieur le Président de la République ; ce dernier, s'il en parle ne devrait pas ignorer les différentes études scientifiques indépendantes qui confirment ce lien.

Les conseillers de Monsieur le Président de la République devraient l'informer qu'aucune molécule chimique n'agit seule et agit différemment selon le terrain (tous les fumeurs ne font pas un cancer du poumon), ce sujet a déjà fait l'objet de nombreuses études, cette affirmation lui permet de semer le doute, afin d'éviter d'assumer les responsabilités de l'État.

Les assertions péremptoires de certains conseillers éloignent le Président de la République de la vérité, de la réalité et compte tenu d'une probable aggravation des indicateurs (du fait de la bio-accumulation), de la synergie d'action du cocktail de pesticides ingéré.

Rappelons que la Chlordécone est classée 2B, soit cancérogène possible, par la communauté scientifique internationale.

C'est le même comportement de revirement que le Président a clairement affiché pour la molécule Glyphosate. Cette dernière ainsi que la Chlordécone sont des perturbateurs endocriniens et agissent comme tels en perturbant l'action des hormones sécrétées par les glandes endocrines et peuvent développer un cancer sur les organes cibles de ces hormones (seins, prostate...).

La combinaison de différentes molécules (perturbateurs endocriniens) déclenche des cancers et différentes pathologies (diabète, obésité...)

C'est pour cela, qu'en vertu du principe de précaution (inscrit dans la constitution) nous demandons que les populations des Antilles françaises puissent bénéficier des produits alimentaires sans pesticides. D'autant plus que nous sommes sur des petits territoires avec des populations qui présentent un déclin démographique car atteint dans leur fertilité.

L'autorisation de mise sur le marché des produits chimiques et médicamenteux est délivrée par la HAS (Haute Autorité de Santé qui remplace l'ANAES), dans ces conditions, par

respect pour les victimes et la population, nous invitons Mesdames et Messieurs les Parlementaires de Guadeloupe et de Martinique à réclamer, à Monsieur le Ministre de l'Agriculture que soit rendue publique l'étude qui a servi de base à cette autorisation pour la commercialisation du Kepon, de la Chlordécone et du Glyphosate, ce qui permettra de vérifier si l'effet cancérigène de ces produits a bien été recherché.

Nous vous informons que le Tribunal de l'Union européenne (UE) a rendu le 7 mars 2019 un jugement indiquant que les études confidentielles sur la toxicité du Glyphosate doivent être rendues publiques.

En annulant une décision de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), le tribunal a confirmé que *l'intérêt du public à accéder aux informations en matière d'environnement était supérieur aux intérêts commerciaux.*

Espérant que notre proposition sera prise en considération, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, à accepter notre respectueuse considération.

Les co-signataires

Dr Maurice MONTEZUME

Membre du Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Docteur J.M MONTEZUME
01-Généraliste

ACISE SAMUSOCIAL
FORT DE FRANCE

Dr Louis-Léonce LECURIEUX-LAFFERRONNAY
Médecin hospitalier généraliste addictologue,
en formation en Médecine Environnementale

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-ESPRIT
Dr L.L. LECURIEUX-LAFFERRONNAY
PRATICIEN HOSPITALIER
N°971211743 - RPPS 10001658482
MEDECINE ET ADDICTOLOGIE
Tel 0596 77 31 11 - 0596 77 31 16

Dr jean-michel MACNI

Médecine générale, médecine environnementale

DOCTEUR JEAN-MICHEL MACNI
01 - GÉNÉRALISTE - Conventionné
Rue du Gouverneur PONTON
97214 LORRAIN
RPPS 1000 165 60 56
97 1 20890 5 00 11 20 12
CAB CONV ZID IK

Florent GRABIN

Président de l'association écologique P.U.M.A.

Pour Une Martinique Autrement (P.U.M.A)

Haut du Fort - Bât A - COPES A - BP 517

97206 FORT DE FRANCE CEDEX

SIRET : 534 324 231 00016

Mob : 0696 37 42 04 - Fax : 0596 54 34 98

Email : assopuma@orange.fr